

fant dans la salle du chapitre, où devait avoir lieu la nomination de la nouvelle abbesse.

Grâce à mon privilège souverain, j'allai dans cette salle attendre Fleur-de-Marie autour du chœur.

Elle entra bientôt...

Son émotion, sa faiblesse étaient si grandes que deux sœurs la soutenaient...

Je fus effrayé, moins encore de sa pâleur et de la profonde altération de ses traits que de l'expression de son sourire. Il me parut empreint d'une sorte de satisfaction sinistre...

Clémence... je vous le dis... peut-être bientôt nous faudra-t-il du courage... bien du courage... *Je sens pour ainsi dire en moi que notre enfant est mortellement frappée...*

.....Après tout, sa vie serait si malheureuse...

Voilà deux fois que je me dis, en pensant à la mort possible de ma fille... que cette mort mettrait du moins un terme à sa cruelle existence... Cette pensée est un horrible symptôme... Mais si ce malheur doit nous frapper, il vaut mieux y être préparé, n'est-ce pas, Clémence?

Se préparer à un pareil malheur... c'est en savourer peu à peu et d'avance les lentes angoisses... C'est un raffinement de douleurs inouï... Cela est mille fois plus affreux que le coup qui vous frappe, imprévu... Au moins la stupeur, l'anéantissement vous épargne une partie de cet atroce déchirement.

Mais les usages de la compassion veulent qu'on vous *prépare*... Probablement je n'agisais pas autrement moi-même, pauvre amie... si j'avais à vous apprendre le funeste événement dont je vous parle... Ainsi épouvantez-vous... si vous remarquez que je vous entretiens d'elle... avec des ménagements, des détours d'une tristesse désespérée, après vous avoir annoncé que sa santé ne me donnait pourtant pas de graves inquiétudes.

Oui, épouvantez-vous, si je vous parle comme je vous écris maintenant... car quoique je l'aie quittée assez calme, il y a une heure, pour venir terminer cette lettre, je vous le répète, Clémence, il me semble *ressentir en moi* qu'elle est plus souffrante qu'elle ne le paraît... Fasse le ciel que je me trompe, et que je prenne pour des pressentiments la désespérante tristesse que m'a inspirée cette cérémonie lugubre!

Fleur-de-Marie entra donc dans la grande salle du chapitre.

Toutes les stalles furent successivement occupées par les religieuses.

Elle alla modestement se mettre à la dernière place de la rangée de gauche; elle s'appuyait sur le bras d'une des sœurs, car elle semblait toujours bien faible.

Au haut bout de la salle, la princesse Juliane était assise, ayant d'un côté la grande prieure, de l'autre une seconde dignitaire, tenant à la main la crosse d'or, symbole de l'autorité abbatiale.

Il se fit un profond silence, la princesse se leva, prit sa crosse en main, et dit d'une voix grave et émue :

« Mes chères filles, mon grand âge m'oblige de confier à des mains plus jeunes cet emblème de mon pouvoir spirituel (et elle montra sa crosse); j'y suis autorisée par une bulle de notre saint-père; je présenterai donc à la bénédiction de Mgr. l'archevêque d'Oppenheim et à l'approbation de S. A. R. le grand-duc notre souverain, celle de vous, mes chères filles, qui par vousaura été désignée pour me succéder. Notre grande prieure va vous faire connaître le résultat de l'élection, et à celle-là que vous aurez élue, je remettrai ma crosse et mon anneau. »

Je ne quittais pas ma fille des yeux.

Debout dans sa stalle, les deux mains jointes sur sa poitrine, les yeux baissés, à demi enveloppée de son voile blanc et les longs plis trainants de sa robe noire, elle se tenait immobile et pensive, elle n'avait pas un moment supposé qu'on pût l'élire, son élévation n'avait été confiée qu'à moi par l'abbesse.

La grande prieure prit un registre et lut :

« Chacune de nos chères sœurs ayant été, suivant la règle, invitées, il y a huit jours, à déposer leur vote entre les mains de notre sainte mère et à mutuellement tenir leur choix secret jusqu'à ce moment, au nom de notre sainte mère, je déclare qu'une de vous, mes chères sœurs, a, par sa piété exemplaire, par ses vertus évangéliques, mérité le suffrage unanime de la communauté, et celle-là est notre sœur Amélie, *de son vivant* très-haute et très-puissante princesse de Gérolstein. »

A ces mots, une sorte de murmure de douce surprise et d'heureuse satisfaction circula dans la salle; tous les regards des religieuses se fixèrent sur ma fille avec une expression de tendre sympathie; malgré mes accablantes préoccupations, je fus moi-même vivement ému de cette nomination qui, faite isolément et secrètement, offrait néanmoins une si touchante unanimité.

Fleur-de-Marie, stupéfaite, devint encore plus pâle; ses genoux tremblaient si fort qu'elle fut obligée de s'appuyer d'une main sur le rebord de la stalle.

L'abbesse reprit d'une voix haute et grave :

« Mes chères filles, c'est bien sœur Amélie que vous croyez la plus digne et la plus méritante de

« vous toutes ? C'est bien elle que vous reconnaissez pour votre supérieure spirituelle ? Que chacune de vous réponde à son tour, mes chères filles. »

Et chaque religieuse répondit à haute voix :

« Librement et volontairement j'ai choisi et je choisis sœur Amélie pour ma sainte mère et supérieure. »

Saisie d'une émotion inexprimable, ma pauvre enfant tomba à genoux, joignit les deux mains, et resta ainsi jusqu'à ce que chaque vote fût émis.

Alors l'abbesse, déposant la crosse et l'anneau entre les mains de la grande prieure, s'avança vers ma fille pour la prendre par la main et la conduire au siège abbatial

Mon amie, ma tendre amie, je me suis interrompu un moment ; il m'a fallu reprendre courage pour achever de vous raconter cette scène déchirante...

« Relevez-vous, ma chère fille, lui dit l'abbesse ; venez prendre la place qui vous appartient ; vos vertus évangéliques, et non votre rang, vous l'ont gagnée. »

En disant ces mots, la vénérable princesse se pencha vers ma fille pour l'aider à se soulever.

Fleur-de-Marie fit quelques pas en tremblant ; puis arrivant au milieu de la salle du chapitre, elle s'arrêta et dit d'une voix dont le calme et la fermeté m'étonnèrent :

« Pardonnez-moi, sainte mère... je voudrais parler à mes sœurs.

« — Montez d'abord, ma chère fille, sur votre siège abbatial, dit la princesse, c'est de là que vous devez leur faire entendre votre voix...

« — Cette place, sainte mère... ne peut être la mienne, répondit Fleur-de-Marie d'une voix basse et tremblante.

« — Que dites-vous, ma chère fille ?

« — Une si haute dignité n'est pas faite pour moi, sainte mère.

« — Mais les vœux de toutes vos sœurs vous y appellent.

« — Permettez-moi, sainte mère, de faire ici à deux genoux une confession solennelle ; mes sœurs verront bien, et vous aussi, sainte mère, que la condition la plus humble n'est pas encore assez humble pour moi.

« — Votre modestie vous abuse, ma chère fille, » dit la supérieure avec bonté, croyant en effet que la malheureuse enfant cédait à un sentiment de modestie exagérée ; mais moi je devinai ces aveux que Fleur-de-Marie allait faire. Saisi d'effroi, j'ecriai d'une voix suppliante :

« Mon enfant... je t'en conjure... »

A ces mots... vous dire, mon amie, tout ce que je lus dans le profond regard que Fleur-de-Marie me jeta, serait impossible... Ainsi que vous le saurez dans un instant, elle m'avait compris. Oui, elle avait compris que je devais partager la honte de cette horrible révélation... Elle avait compris qu'après de tels aveux on pouvait m'accuser..., moi, de mensonge... car j'avais toujours dû laisser croire que jamais Fleur-de-Marie n'avait quitté sa mère...

A cette pensée, la pauvre enfant s'était cru coupable envers moi d'une noire ingratitude... Elle n'eut pas la force de continuer, elle se tut et baissa la tête avec accablement...

« Encore une fois, ma chère, reprit l'abbesse, votre modestie vous trompe... l'unanimité du choix de vos sœurs vous prouve combien vous êtes digne de me remplacer... Par cela même que vous avez pris part aux joies du monde, votre renoncement à ces joies n'en est que plus méritant... Ce n'est pas S. A. la princesse Amélie qui est élue... c'est sœur Amélie... Pour nous, votre vie a commencé du jour où vous avez mis le pied dans la maison du Seigneur... et c'est cette exemplaire et sainte vie que nous récompensons... Je vous dirai, ma chère fille, qu'avant d'entrer au bercail, votre existence aurait été aussi égarée qu'elle a été au contraire pure et louable... que les vertus évangéliques dont vous nous avez donné l'exemple depuis votre séjour ici, expieraient et rachèteraient encore aux yeux du Seigneur un passé si coupable qu'il fût... D'après cela, ma chère fille, jugez si votre modestie doit être rassurée. »

Ces paroles de l'abbesse furent, comme vous le pensez, mon amie, d'autant plus précieuses pour Fleur-de-Marie, qu'elle croyait le passé ineffaçable. Malheureusement, cette scène l'avait profondément émue, et quoiqu'elle affectât du calme et de la fermeté, il me sembla que ses traits s'altéraient d'une manière inquiétante... Par deux fois elle tressaillit en passant sur son front sa pauvre main amaigrie.

« Je crois vous avoir convaincue, ma chère fille, reprit la princesse Juliane, et vous ne voudrez pas causer à vos sœurs un vif chagrin en refusant cette marque de leur confiance et de leur affection.

« — Non, sainte mère, dit-elle avec une expression qui me frappa et d'une voix de plus en plus faible, je crois maintenant pouvoir accepter... Mais, comme je me sens bien fatiguée et un peu souffrante, si vous le permettiez, sainte

« mère, la cérémonie de ma consécration n'aurait lieu que dans quelques jours... »

« — Il sera fait comme vous le désirez, ma chère fille... mais, en attendant que votre dignité soit bénie et consacrée... prenez cet anneau... venez à votre place... nos chères sœurs vous rendront hommage selon notre règle. »

Et la supérieure, glissant son anneau pastoral au doigt de Fleur-de-Marie, la conduisit au siège abbatial.

Ce fut un spectacle simple et touchant.

Auprès de ce siège où elle s'assit se tenaient, d'un côté, la grande prieure, portant la crosse d'or; de l'autre, la princesse Juliane. Chaque religieuse alla s'incliner devant notre enfant et lui baiser respectueusement la main.

Je voyais à chaque instant son émotion augmenter, ses traits se décomposer davantage; enfin cette scène fut sans doute au-dessus de ses forces... car elle s'évanouit avant que la procession des sœurs fût terminée...

Jugez de mon épouvante!... Nous la transportâmes dans l'appartement de l'abbesse...

David n'avait pas quitté le couvent : il accourut, lui donna les premiers soins. Puisse-t-il ne m'avoir pas trompé! mais il m'a assuré que ce nouvel accident n'avait pour cause qu'une extrême faiblesse causée par le jeûne, les fatigues et la privation de sommeil que ma fille s'était imposés pendant son rude et long noviciat...

Je l'ai cru, parce qu'en effet ses traits angéliques, quoique d'une effrayante pâleur, ne trahissaient aucune souffrance lorsqu'elle reprit connaissance... Je fus même frappé de la sérénité qui rayonnait sur son beau front. De nouveau cette quiétude m'effraya : il me sembla qu'elle cachait le secret espoir d'une délivrance prochaine...

La supérieure étant retournée au chapitre pour clore la séance, je restai seul avec ma fille.

Après m'avoir regardé en silence pendant quelques moments, elle me dit :

« Mon bon père... pourrez-vous oublier mon ingratitude? Pourrez-vous oublier qu'au moment où j'allais faire cette pénible confession, vous m'avez demandé grâce... »

— Tais-toi... je t'en supplie...

— Et je n'avais pas songé, reprit-elle avec amertume, qu'en disant à la face de tous de quel abîme de dégradation vous m'aviez retirée... c'était révéler un secret que vous aviez gardé par tendresse pour moi... c'était vous accuser publiquement, vous, mon père, d'une dissimulation à laquelle vous ne vous étiez résigné que pour m'assurer une vie écla-

tante et honorée... Oh! pourrez-vous me pardonner? »

Au lieu de lui répondre, je collai mes lèvres sur son front, elle sentit couler mes larmes...

Après avoir baisé mes mains à plusieurs reprises, elle me dit :

« Maintenant je me sens mieux, mon bon père... Maintenant que me voici, ainsi que le dit notre règle, morte au monde... je voudrais faire quelques dispositions en faveur de plusieurs personnes... mais comme tout ce que je possède est à vous... m'y autorisez-vous, mon bon père?... »

— Peux-tu en douter?... Mais je t'en supplie, lui dis-je, n'aie pas de ces pensées sinistres... Plus tard tu t'occuperas de ce soin... n'as-tu pas le temps... ?

— Sans doute, mon bon père, j'ai encore bien du temps à vivre, » ajouta-t-elle avec un accent qui, je ne sais pourquoi, me fit de nouveau tressaillir. Je la regardai plus attentivement, aucun changement dans ses traits ne justifia mon inquiétude. « Oui, j'ai encore bien du temps à vivre, reprit-elle, mais je ne devrai plus m'occuper des choses terrestres... car aujourd'hui je renonce à tout ce qui m'attache au monde... Je vous en prie, ne me refusez pas... »

— Ordonne... je ferai ce que tu désires...

— Je voudrais que ma tendre mère gardât toujours dans le petit salon où elle se tient habituellement... mon métier à broder... avec la tapisserie que j'avais commencée...

— Tes désirs seront remplis, mon enfant. Ton appartement est resté comme il était le jour où tu as quitté le palais; car tout ce qui t'a appartenu est pour nous un culte religieux... Clémence sera profondément touchée de ta pensée...

— Quant à vous, mon père, prenez, je vous en prie, mon grand fauteuil d'ébène, où j'ai tant pensé, tant rêvé...

— Il sera placé à côté du mien, dans mon cabinet de travail, et je t'y verrai chaque jour assise près de moi, comme tu t'y asseyais si souvent, lui dis-je sans pouvoir retenir mes larmes.

— Maintenant je voudrais laisser quelques souvenirs de moi à ceux qui m'ont témoigné tant d'intérêt quand j'étais malheureuse. A madame George, je voudrais donner l'écrivoire dont je me servais dernièrement. Ce don aura quelque à-propos, ajouta-t-elle avec son doux sourire, car c'est elle qui, à la ferme, a commencé de m'apprendre à écrire. Quant au vénérable curé de Bouqueval, qui m'a instruite dans la religion, je lui destine le christ de mon oratoire.

— Bien, mon enfant.

— Je désirerais aussi envoyer mon bandeau de perles à ma bonne petite Rigolette... C'est un bijou simple qu'elle pourra porter sur ses beaux cheveux noirs... Et puis, si cela était possible, puisque vous savez où se trouvent Martial et la Louve en Algérie, je voudrais que cette courageuse femme qui m'a sauvé la vie... eût ma croix d'or émaillée... Ces différents gages de souvenir, mon bon père, seraient remis à ceux à qui je les envoie, *de la part de Fleur-de-Marie*.

— J'exécuterai tes volontés... Tu n'oublies personne?...

— Je ne crois pas... mon bon père.

— Cherche bien... parmi ceux qui t'aiment... n'y a-t-il pas quelqu'un de bien malheureux, d'aussi malheureux que ta mère... et moi... quelqu'un enfin qui regrette aussi douloureusement que nous ton entrée au couvent? »

La pauvre enfant me comprit, me serra la main, une légère rougeur colora un instant son pâle visage.

Allant au-devant d'une question qu'elle craignait sans doute de me faire, je lui dis :

« Il va mieux... on ne craint plus pour ses jours... »

— Et son père?

— Il se ressent de l'amélioration de la santé de son fils... il va mieux aussi... Et à Henri... que lui donnes-tu?... Un souvenir de toi... lui serait une consolation si chère et si précieuse...

— Mon père... offrez-lui mon prie-Dieu... Hélas ! je l'ai bien souvent arrosé de mes larmes, en demandant au ciel la force d'oublier Henri, puisque j'étais indigne de son amour...

— Combien il sera heureux de voir que tu as eu une pensée pour lui...

— Quant à la maison d'asile pour les orphelines et les jeunes filles abandonnées de leurs parents, je désirerais, mon bon père, que... »

..... »

Ici la lettre de Rodolphe était interrompue par ces mots presque illisibles :

« Clémence... Murph terminera cette lettre... je n'ai plus la tête à moi, je suis fou... Ah ! le 13 JANVIER !!! »

..... »

La fin de cette lettre, de l'écriture de Murph, était ainsi conçue :

Madame,

D'après les ordres de Son Altesse Royale, je complète ce triste récit. Les deux lettres de monseigneur auront dû préparer Votre Altesse Royale à l'accablante nouvelle qu'il me reste à lui apprendre.

Il y a trois heures, monseigneur était occupé à écrire à Votre Altesse Royale; j'attendais dans une pièce voisine qu'il me remit la lettre pour l'expédier aussitôt par un courrier. Tout à coup j'ai vu entrer la princesse Juliane d'un air consterné. « Où est Son Altesse Royale ? me dit-elle d'une voix émue. — Princesse, monseigneur écrit à madame la grande-duchesse des nouvelles de la journée. — Sir Walter, il faut apprendre à monseigneur... un événement terrible... Vous êtes son ami... veuillez l'en instruire... De vous ce coup lui sera moins terrible... »

Je compris tout; je crus plus prudent de me charger de cette funeste révélation... la supérieure ayant ajouté que la princesse Amélie s'éteignait lentement, et que monseigneur devait se hâter de venir recevoir les derniers soupirs de sa fille. Je n'avais malheureusement pas le temps d'employer des ménagements. J'entrai dans le salon, Son Altesse Royale s'aperçut de ma pâleur. « Tu viens m'apprendre un malheur!... — Un irréparable malheur, monseigneur... Du courage!... — Ah!... mes sentiments... !! » s'écria-t-il, et sans ajouter un mot, il courut au cloître. Je le suivis.

De l'appartement de la supérieure, la princesse Amélie avait été transportée dans sa cellule après sa dernière entrevue avec monseigneur. Une des sœurs la veillait; au bout d'une heure, elle s'aperçut que la voix de la princesse Amélie, qui lui parlait par intervalles, s'affaiblissait et s'oppressait de plus en plus. La sœur s'empessa d'aller prévenir la supérieure. Le docteur David fut appelé; il crut remédier à cette nouvelle perte de forces par un cordial, mais en vain; le pouls était à peine sensible... il reconnut avec désespoir que des émotions répétées avaient probablement usé le peu de forces de la princesse Amélie, il ne restait aucun espoir de le sauver.

Ce fut alors que monseigneur arriva; la princesse Amélie venait de recevoir les derniers sacrements, une lueur de connaissance lui restait encore; dans une de ses mains croisées sur son sein elle tenait les débris de son petit rosier...

Monseigneur tomba agenouillé à son chevet; il sanglotait.

« Ma fille!... mon enfant chéri!... » s'écria-t-il d'une voix déchirante.

La princesse Amélie l'entendit, tourna légèrement la tête vers lui, ouvrit les yeux... tâcha de sourire et dit d'une voix défaillante :

« Mon bon père... pardon... aussi à Henri... à ma bonne mère... pardon... »

Ce furent ses derniers mots...

Après une heure d'une agonie pour ainsi dire paisible... elle rendit son âme à Dieu...

Lorsque sa fille eut rendu le dernier soupir, monseigneur ne dit pas un mot... son calme et son silence étaient effrayants... il ferma les paupières de la princesse, la baisa plusieurs fois au front, prit pieusement les débris du petit rosier et sortit de la cellule.

Je le suivis ; il revint dans la maison extérieure du cloître, et, me montrant la lettre qu'il avait commencé d'écrire à Votre Altesse Royale, et à laquelle il voulut en vain ajouter quelques mots, car sa main tremblait convulsivement, il me dit :

« Il m'est impossible d'écrire... Je suis anéanti... ma tête se perd!... Écris à la grande-duchesse que je n'ai plus de fille!... »

J'ai exécuté les ordres de monseigneur.

Qu'il me soit permis, comme à son plus vieux serviteur, de supplier Votre Altesse Royale de hâter

son retour... autant que la santé de M. le comte d'Orbigny le permettra... La présence seule de Votre Altesse Royale pourrait calmer le désespoir de monseigneur... Il veut chaque nuit veiller sa fille jusqu'au jour où elle sera ensevelie dans la chapelle grand-ducale.

J'ai accompli ma triste tâche, madame ; veuillez excuser l'incohérence de cette lettre... et recevoir l'expression du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Altesse Royale,

Le très-obéissant serviteur,
WALTER MURPH.

.

La veille du service funèbre de la princesse Amélie, Clémence arriva à Gérolstein avec son père.

Rodolphe ne fut pas seul le jour des funérailles de Fleur-de-Marie.

APPENDICE.

AU RÉDACTEUR DU JOURNAL DES DÉBATS.

NOTE I.

MONSIEUR ,

A propos d'un chapitre des *Mystères de Paris*, dans lequel j'essayais de prouver par l'exposition d'un fait dramatisé que les *pauvres ne pouvaient presque jamais jouir du bénéfice de la loi civile*, j'ai reçu les réclamations de plusieurs magistrats et officiers judiciaires.

Tout en m'encourageant avec une bienveillance sympathique, dont je suis aussi touché que reconnaissant, à persévérer dans la tâche que j'ai entreprise, ils m'engagent à écarter de mes assertions tout ce qui, en paraissant exagéré, pourrait diminuer la portée morale qu'ils reconnaissent à mon livre.

Permettez-moi, monsieur, de répondre à ce passage d'une lettre que M. ..., président d'un tribunal civil du ressort de la cour royale de Nancy, m'a fait l'honneur de m'écrire, ce passage résumant pour ainsi dire les diverses objections qui m'ont été adressées :

« Vous dites, monsieur, que la justice civile est trop chère pour les pauvres gens. Je crois que, dans son malheur, la femme dont vous peignez la triste situation avait un abri sûr contre la brutalité, les persécutions et les désordres de son mari ; il lui suffisait de déposer sa plainte au parquet de M. le procureur du roi ; des poursuites auraient été dirigées par ce magistrat au nom de la vindicte publique, et la répression eût été prompte et efficace, sans qu'il en coûtât rien à l'épouse : le mari pouvait être puni, la femme protégée. Avec le jugement obtenu en police correctionnelle contre son mari pour délit de coups volontaires, elle avait la faculté d'intenter ensuite une action en séparation de corps pour sévices, et sa demande eût été nécessairement accueillie à très-peu de frais... car ici l'audition des témoins au civil de-

« venait inutile ; la seule production du jugement « motivait la séparation. »

Nous reconnaissons tout ce qu'il y a de juste dans cette observation ; mais nous croyons que le vice que nous avons signalé n'en subsiste pas moins.

En effet, la femme est toujours obligée d'intenter une action en séparation de corps ; or, quoique cette demande soit accueillie à très-peu de frais, ces frais n'en sont pas moins si exorbitants, relativement à la condition du pauvre, qu'il lui devient matériellement impossible de profiter du bénéfice de la loi.

Nous avons, d'après des autorités irrécusables, porté le chiffre de la somme nécessaire pour payer les frais d'une demande en séparation de corps à 4 ou 500 fr. : en admettant que ces frais soient réduits de moitié, par la production du jugement obtenu en police correctionnelle pour sévices et violences, il restera toujours 200 fr. de frais, 100 même si l'on veut... Eh bien ! ceux qui connaissent la position des classes ouvrières diront comme nous que 100 fr. est une somme non pas difficile, mais impossible à réaliser, pour une mère de famille qui, gagnant à peine trente sous par jour, est obligée d'entretenir et de nourrir elle et ses enfants avec cette somme.

Pour réaliser 100 fr., il lui faudrait *ne pas vivre*, elle et sa famille, pendant plus de deux mois.

Un officier judiciaire nous a objecté qu'un magistrat pouvait, préventivement et en vertu de son pouvoir discrétionnaire, ordonner d'expulser un mari violent et débauché du domicile conjugal.

Soit : ceci est une mesure transitoire ; mais la *séparation légale*, efficace, définitive, ne peut s'obtenir que par un jugement ressortissant d'un tribunal civil, et, nous le répétons, nous le prouvons, il est impossible aux pauvres de subvenir aux frais de ce jugement.

Nous convenons de notre peu d'autorité comme

légiste, c'est le seul bon sens qui nous a toujours guidé dans nos nombreuses observations critiques : laissons parler un magistrat, auteur d'un noble et beau livre où respire la plus touchante, la plus intelligente philanthropie, unie à un sentiment religieux d'une haute élévation (1).

« Les pauvres ont le droit de plaider ; mais devant les tribunaux civils il ne s'agit pas d'avancer 15 fr. Pour lancer une assignation, les frais sont énormes ; peu de procès coûtent moins de 50 fr. ; il s'agit donc, pour le journalier, du prix de vingt-cinq journées de travail, c'est-à-dire que pendant vingt-cinq jours il ne donnera pas de pain à sa famille, ou grèvera son avenir d'un passif qu'il payera Dieu sait quand. Que fera-t-il ? Il ira chez le juge de paix, qui citera les parties par lettres ; le défendeur ne se rendra pas devant le magistrat, l'ouvrier sera obligé de le faire assigner, c'est-à-dire qu'il faudra qu'il fasse l'avance des fonds nécessaires : indigence trouve peu de crédit. Si le journalier ne peut faire valoir ses droits, le débiteur abusera de cette misérable position, il ne le payera pas, ou le réduira à subir des transactions désastreuses. »

Et plus loin (page 274) :

« Si l'ouvrier maltraite sa femme, s'il passe sa vie dans les cabarets et dans les maisons de débauche, s'il force sa compagne à travailler seule pour les faire vivre tous deux, s'il la contraint de se prostituer au profit de la communauté, qui défendra cette malheureuse contre son infortune ? Elle gagne 75 centimes à un franc par jour. »

Nous le répétons : si modérés que soient les frais de justice civile, ils sont matériellement inabordables aux classes pauvres.

Dans le même chapitre, nous tâchions de peindre les douleurs et l'effroi d'une malheureuse mère qui craint de voir son mari chercher un lucre infâme dans la prostitution de sa propre fille.

On nous écrit à ce sujet :

« Quant au projet de prostitution ou d'excitation à la débauche du père envers sa fille, il convient aussi de se pénétrer des dispositions de l'article 354 du Code, et vous serez convaincu, monsieur, que la société n'est pas désarmée en présence de si monstrueux attentats, et que la

« prévoyance du législateur ne pouvait aller plus loin. »

A ceci je me permettrai de répondre qu'ainsi que je l'ai prouvé,

Le père est admis à faire inscrire sa fille au bureau des mœurs, sur le registre de la prostitution ; le mari a le même pouvoir sur sa femme.

Enfin, je citerai les passages suivants du livre de M. Prosper Tarbé :

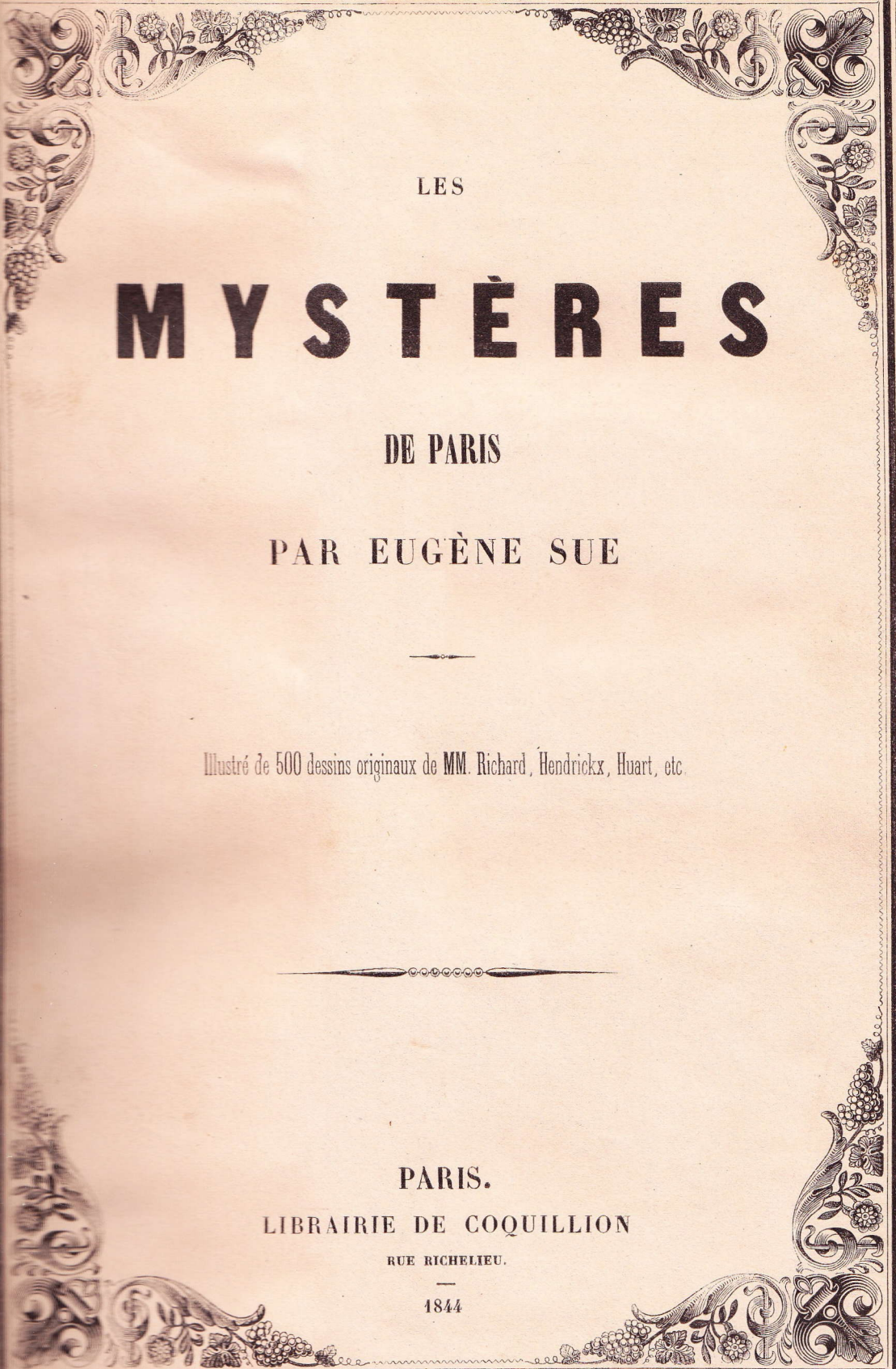
« Aujourd'hui, si une jeune fille de onze ans et demi (et Dieu sait quelle raison, quelle expérience on peut avoir à cet âge !) est victime d'une séduction, si sa mère éplorée vient demander justice aux magistrats, on lui demande s'il y a eu publicité ou violence ; et si cette malheureuse répond négativement, on ne peut rien pour son cœur de mère profondément outragé, rien pour sa pauvre fille corrompue, déshonorée avant d'être femme, rien pour la société, qui voit avec indignation toutes les lois de la morale indignement méconnues. (Page 114.)

« Longtemps j'ai refusé de croire à l'inceste ; ce me semblait une fiction faite pour la tragédie... mais la vie judiciaire tue une à une toutes les illusions du cœur... Que de pauvres mères sont venues conter en pleurant qu'elles avaient pour rivales leurs propres filles !... d'autres se disent victimes des brutales amours de leurs fils... Faut-il dire que quelquefois j'ai vu le père et la fille maltraiter la mère et la chasser honteusement de sa propre maison pour y goûter en paix, si Dieu le permettait, leurs coupables amours !... Et lorsque ces misères sont connues d'un procureur du roi, la loi le condamne à l'inaction... Oh ! c'est alors qu'on sent combien est vicieuse une législation qui laisse à la justice de Dieu le soin de punir des actes qui font tant de mal sur la terre ! A la société qui demande vengeance, aux bonnes mœurs, à la religion, à la nature qui s'indignent, au malheureux qui pleure et vient demander justice et secours, l'homme de loi doit répondre : Je ne peux rien... je ne ferai rien.

« Qu'on ne me dise pas que le ministère public peut faire des remontrances. Nul n'est censé ignorer la loi ; cet adage est une vérité, et l'on sait bien maintenant répondre aux reproches du parquet : — La loi ne le défend pas ; de quoi vous mêlez-vous ? » (Pages 120 et 121.)

La loi étant impuissante à réprimer l'inceste, comment, je le demande, atteindra-t-elle le père,

(1) *Travail et Salaire*, par M. Prosper Tarbé, substitut du procureur du roi à Reims. — Paris, 1841.



LES

MYSTÈRES

DE PARIS

PAR EUGÈNE SUE

Illustré de 500 dessins originaux de MM. Richard, Hendrickx, Huart, etc.

PARIS.
LIBRAIRIE DE COQUILLION

RUE RICHELIEU.

—
1844